

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
SÉANCE DU 30 MARS 2017
N°2017.03.30.01**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Georges FERRERO, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Marie-José IMBERT, Monique ALBEROLA, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Colette LOPEZ, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

Étaient représentés : Sybille REY par Monique MATHIEU, Patrick ESPINET par Gérard CALUSSI, Pierre CABANTOUS par François PARRIAUX, Frédéric MARQUAND par Georges FERRERO, Rachida AMAR par Laurence BOUSAHLA, Christian DES par Philippe MARCO, Clivy RIDÉ-VALADY par Édouard FRIEDLER, Maryvonne SANTUCCI par Nathalie MUNOZ.

Était absente : Irène GIORDAN.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 : COMMUNE

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le décret du 24 juin 2016 a précisé les modalités et le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Cette année, le contenu du rapport doit préciser les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les informations relatives à la gestion de l'encours de la dette.

L'élaboration d'un projet de budget doit s'appuyer sur :

- Les apports des textes et réglementations, notamment la loi de finances ;
- L'analyse rétrospective de la situation financière de la collectivité
- Enfin le recensement des besoins de l'année.

La loi de finances 2017 renforce l'effort demandé aux collectivités pour participer au redressement des comptes publics.

A ce jour les dotations ne sont toujours pas communiquées.

Malgré l'absence d'information, Madame MUNOZ expose que deux arbitrages ont été élaborés avant de soumettre aux élus un rapport d'orientation budgétaire.

Elle précise que cette année, les bases fiscales ne seront revalorisées que de 0.40 % et que c'est la plus faible revalorisation depuis de nombreuses années.

Outre la loi de finances 2017, il a dû être intégré dans le projet de budget :

- le coût des réformes du statut du personnel communal. Le coût est estimé à 30 000 € en 2017,
- le coût supplémentaire de la pénalité pour la non-réalisation des logements sociaux fixé par la loi « Egalité et Citoyenneté » qui porte de 20% du potentiel fiscal, à 25%. Ce coût étant de 36 800 €.

S'agissant de l'analyse des résultats de l'année 2016, Madame MUNOZ expose que la présentation des comptes définitifs de l'année 2016 sera présentée au Conseil Municipal avec le compte administratif avant le 30 juin 2017.

Il est à constater dans les ratios de structure communiqués, que les résultats ne tiennent pas compte des excédents reportés.

Il a été réalisé de nombreuses opérations d'équipements pour environ 2 000 000 € soit 25% de plus que l'an dernier.

Compte tenu de ces contraintes, de l'analyse rétrospective, Madame MUNOZ expose que le projet de budget sera orienté sur les éléments suivants :

Aucune augmentation d'impôts cette année n'est envisagée. Par contre, certains tarifs seront révisés. Il sera continué à offrir les services à la population en maîtrisant les charges courantes pour réduire ce poste de près de 6% en renégociant les contrats à chaque renouvellement.

Il faudra faire face, là encore, aux charges de gestion courante avec une nouvelle hausse de la participation au SDIS d'environ 6%.

Quant au personnel, Madame MUNOZ explique qu'aucune nomination et aucun remplacement de départ à la retraite n'est prévus. Seront reconduits seulement les contrats aidés. L'impact de ces mesures se traduira par une réduction de 60 000 €.

Concernant le FPIC, la participation de la commune est estimée à 167 000 € environ.

La pénalité pour la non réalisation des logements sociaux devrait atteindre 234 000 €. Madame MUNOZ rappelle que Monsieur le préfet a précisé que ce montant pourrait être réduit si la convention de mixité sociale était approuvée.

De plus, devons être inscrits au budget les intérêts de la dette à hauteur de 170 000 €. Et 479 000 € de remboursement du capital de la dette en section d'investissement.

Les dépenses d'équipement jusqu'à la fin du mandat seront les suivantes :

- 200 000 € par an pour les logements sociaux ;
- 830 000 € de 2017 à 2019 pour l'ADAP (2017 : 276 500 €) ;
- 1 500 000 € pour la création du centre culturel de la maison des arts sur une durée de 3 ans dont 200 000 € de crédits de paiement en 2017 pour la maîtrise d'œuvre ;
- 400 000 € pour les équipements scolaires ;
- 50 000 € pour suivre et finaliser notre PLU ;
- 400 000 € d'investissement récurrents.

Le financement de ces opérations sera envisagé par des dotations (320 000 €), des subventions (290 000 €) et un emprunt de 580 000 €.

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 pour la commune.

Fait au Beausset les jour, mois et an susdits.

02 JAN
2017
10 JAN

Le Maire,
Georges FERRERO



ANNEXE I

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 DE LA VILLE DU BEAUSSET

BUDGET PRINCIPAL

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté d'agglomération sud ste baume ;
-
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
-
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales pour toujours participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Au-delà de la diminution de la seule dotation globale de fonctionnement, l'élaboration de notre budget 2017 est marquée par l'importance des mesures prises par l'Etat qui impactent lourdement les finances de la commune tant en dépenses qu'en recettes. Cette baisse des dotations de l'Etat pourrait se poursuivre en 2018. En effet, le léger relèvement des taux d'intérêt constaté ces derniers mois est de nature, si la tendance se poursuit, à alourdir substantiellement la dette publique. L'Etat poursuivra probablement la baisse des concours financiers aux collectivités en 2018 et en 2019 selon un rythme inconnu ce qui rend très aléatoire toute prospective financière.

1 - Un environnement financier extrêmement défavorable aux collectivités locales.

A) De nouvelles dispositions très impactantes sur les budgets locaux : loi de finances

Cette Loi de finances pour 2017 s'inscrit donc dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- Une réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu. Parallèlement, les compensations d'exonérations fiscales à l'exception de la compensation d'exonération de taxe d'habitation, seront largement réduites.

- une réforme de la DGF, maintes fois annoncée, de nouveau différée. Si la réforme de la DGF du bloc communal est reportée, des modifications significatives sont apportées notamment par l'augmentation des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine ou rurale), mais selon de nouveaux indices. En conséquence, elle ne sera dorénavant versée qu'à 668 communes (751 communes en 2016) selon un indice synthétique. En 2016, Le Beausset était classé au 704^{ème} rang. L'inscription dans notre budget de la dotation de solidarité urbaine demeure très incertaine.

Le montant perçu en 2016 était de 125 000 €.

- L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros mais les situations individuelles seront très significativement modifiées au 1^{er} janvier 2017 selon des formules de calcul intégrant des indices synthétiques (potentiel financier agrégé et revenu par habitant).

Comme chaque année, la loi de finance fixe le coefficient de revalorisation des bases fiscales. Le taux voté pour 2017 est de 0.40 %. Il s'agit de la plus faible revalorisation historique comme le montre le tableau ci-dessous depuis 2007.

| Année | Évolution votée dans la loi de finances | Année | Évolution votée dans la loi de finances |
|-------|---|-------------|---|
| 2007 | 1.80% | 2013 | 1.60% |
| 2008 | 1.60% | 2014 | 0.90% |
| 2009 | 1.25% | 2015 | 0.90% |
| 2010 | 1.20% | 2016 | 1% |
| 2011 | 2% | 2017 | 0.40% |
| 2012 | 1.80% | | |

B) Les autres mesures règlementaires préjudiciables aux budgets locaux :

Outre la loi de finances pour 2017, d'autres textes impactent fortement les budgets locaux.

- Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) est une réforme majeure du statut de la fonction publique territoriale. La réforme initiée en 2016 se déclinera jusqu'en 2020.

Ses principales dispositions sont les suivantes :

- Revalorisation des grilles de rémunération ;
- transfert d'une partie des primes en points d'indices : l'objectif visé est d'intégrer une partie des primes dans le traitement indiciaire, de manière à améliorer les pensions de retraite des fonctionnaires. Ceci entraîne une augmentation conséquente des charges employeur au régime de retraite ;
- avancement d'échelon à cadence unique ;
- restructuration des cadres d'emplois : cette réorganisation des carrières se traduira notamment par un reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires et de nouvelles modalités d'avancement de grade.

Les premiers décrets d'application de cette réforme modifiant les statuts particuliers des cadres d'emplois, sont parus en mai 2016, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 pour les catégories B, la publication des décrets suivants s'est échelonnée jusqu'en décembre 2016 pour les catégories A et les catégories C. Des textes sont encore en attente notamment pour les cadres d'emplois des agents de police municipale.

Le coût de cette réforme pour notre collectivité est estimé à près de 30 000 € pour 2017.

Par ailleurs, l'État opère des transferts de compétence non compensés financièrement.

Dans le cadre de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice plusieurs mesures ont été décidées en matière d'état civil. En effet, cette loi prévoit un transfert de compétences jusque-là dévolues aux services de l'État et aux tribunaux (procédure de changement de prénom, procédure de changement de sexe, transfert de l'enregistrement des Pacs à compter du 1^{er} novembre 2017) et ce sans aucune compensation.

Enfin, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 impacte là encore les collectivités en ce qui concerne le calcul de la pénalité pour la non réalisation des logements sociaux. La base de calcul fixait la pénalité par logement à 20 % du potentiel fiscal. Ce taux est désormais de 25%.

2 - LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE 2014 - 2016 :

Les tableaux ci-après retracent l'exécution budgétaire des trois dernières années, éléments indispensables à la préparation de nos budgets.

Ainsi, le premier tableau retracera l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement et le second, celle des recettes de fonctionnement.

- **Section de fonctionnement :**

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE : VUE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

| Compte d'exécution | CA 2014 | CA 2015 | CA provisoire 2016 | ECART CA 2016/CA 2015 en% | COMMUNE ratio en € par habitant (population au 1er janvier 2016 : 9477 hab.) | Moyenne de la strate (dgfip 2015) en € |
|---|------------------|------------------|--------------------|---------------------------|--|--|
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 283 349 | 2 199 155 | 2 224 144 | 1.14 | 235 | 251 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 978 899 | 898 594 | 1 127 379 | 25.46 | 119 | 107 |
| 012- CHARGES DE PERSONNEL BRUTES | 5 167 112 | 5 144 435 | 5 236 770 | 1.79 | 499 | 532 |
| 012- CHARGES DE PERSONNEL NETTES | 4 713 007 | 4 640 720 | 4 733 481 | 2.00 | | |
| 7396 - REVERST FISCALITE (FPIC+LOGEMENTS) | 71 989 | 406 939 | 432 761 | 6.35 | | |
| 66 - FRAIS FINANCIERS | 200 056 | 179 199 | 177 176 | -1.13 | 19 | 56 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 423 | 25 700 | 561 | -97.82 | | |
| 68 - PROVISIONS | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 0.00 | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 8 705 828 | 8 855 022 | 9 199 791 | 3.89 | 981 | 1 049 |
| 042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT | 489 867 | 469 276 | 448 277 | -4.47 | | |
| TOTAL DEPENSES GENERALES DE FONCTIONNEMENT | 9 195 695 | 9 324 297 | 9 648 068 | 3.47 | | |

Nos dépenses de fonctionnement ont évolué de 3.47 %. Elles demeurent néanmoins inférieures à la moyenne par habitant des communes de notre strate démographique.

Si le montant des charges courantes évolue de 1.14 %, le ratio par habitant en 2016 est identique à celui de 2015 (235 €), et inférieur à celui de la strate.

Les dépenses réelles sont également inférieures à celles de 2014.

La plus forte évolution est celle des charges de gestion courante : + 228 785 €

- contingents versés aux organismes intercommunaux (sivaad, sieov, sits, PNR), au SDIS (+ 6.28 %) soit + 40 000 €
- transfert de la compétence « transports » à la communauté d'agglomération : + 148 000 €
- subventions (caisse des écoles, ccas et associations) + 40 000 €

Les prélèvements sur les recettes fiscales (FPIC et pénalités logements sociaux) pour près de 433 000 € ont également augmenté de 6.35 %.

Le poste du personnel, évolue automatiquement en fonction des parcours de carrière. Notre ratio par habitant est de 499 € pour un ratio relatif à la même strate démographique de 532 €.

L'examen détaillé sera réalisé lors de la présentation des comptes administratif et de gestion avant le 30 juin prochain.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

| Compte d'exécution | CA 2014 | CA 2015 | CA provisoire 2016 | ECART 2016/2015 en% | Commentaires | |
|---|------------------|------------------|--------------------|---------------------|---|--------------|
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 307 790 | 392 617 | 489 298 | 24.62 | Produits des services (repas cantine, transports scolaires,) | |
| 73 - IMPOTS ET TAXES | 6 593 021 | 7 002 523 | 6 975 555 | -0.39 | cf dossier fiscal | |
| 74 - DOTATIONS | 1 775 882 | 1 622 946 | 1 439 467 | -11.31 | Poursuite du plan de redressement des comptes publics de l'Etat | |
| 75 - REVENUS DU PATRIMOINE | 90 137 | 93 376 | 88 786 | -4.92 | | |
| 013 - ATTENUATION CHARGES | 454 105 | 504 655 | 503 811 | -0.17 | Participation aux contrats aidés et reversement indemnités pour maladie, maternité... | |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AMORTISSEMENT | 21 398 | 28 124 | 59 232 | 110.61 | | |
| 042 - OPERATION D'ORDRE | 6 600 | 4 465 | 4 465 | 0.00 | | |
| TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 9 248 933 | 9 648 707 | 9 560 614 | -0.91 | 1 009 | 1 174 |
| RESULTATS DE L'EXERCICE | 53 238 | 324 410 | -87 454 | | | |
| 002 - REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT | 855 321 | 908 559 | 1 091 879 | | | |
| RESULTATS DE FONCTIONNEMENT | 908 559 | 1 232 969 | 1 004 425 | -18.54 | | |

Les recettes de fonctionnement enregistrent un net recul. Nous avons ainsi dégagé un résultat négatif sur l'exercice 2016. Cependant, le résultat de clôture de fonctionnement présente un excédent confortable considérant la perte importante de recettes.

Pour compléter notre analyse, le tableau ci-après présente de manière synthétique les ratios de structure. Ces indices sont basés, pour toutes les collectivités territoriales, sur l'exercice sans intégrer les opérations d'ordre ni les reports d'excédent.

Pour compléter les résultats du projet de compte administratif, le tableau suivant présente les ratios de structure et des équilibres fondamentaux.

La conséquence directe de la perte de ressources (- 1.29 %), de l'accroissement des dépenses (+4 %) est la baisse de la capacité d'autofinancement nette de l'exercice.

ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX

| RUBRIQUES | CA 2012 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | ECART 2016/2015 en % |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A) | 8 323 067 | 8 577 093 | 8 722 839 | 8 737 112 | 8 624 041 | -1.29 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 8 289 231 | 8 569 072 | 8 716 239 | 8 732 647 | 8 619 576 | -1.29 |
| TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B) | 8 415 672 | 8 173 651 | 8 669 601 | 8 412 704 | 8 711 495 | 3.55 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 7 914 340 | 7 688 009 | 8 178 734 | 7 942 428 | 8 262 223 | 4.03 |
| Résultat comptable (A-B) | -92 605 | 403 442 | 53 238 | 324 408 | -87 454 | -126.96 |
| VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT | | | | | | |
| RESSOURCES FISCALES (73) | 6 022 979 | 6 343 080 | 6 521 032 | 6 595 584 | 6 542 795 | -0.80 |
| dont impôts locaux | 4 226 162 | 4 372 751 | 4 485 435 | 4 954 732 | 4 967 099 | 0.25 |
| reversement fiscalité groupement | 1 104 369 | 1 117 457 | 1 128 136 | 1 130 770 | 1 049 536 | -7.18 |
| Autres impôts | 692 448 | 852 872 | 907 461 | 510 082 | 526 160 | 3.15 |
| DOTATIONS (74) | 1 866 267 | 1 817 559 | 1 775 882 | 1 622 846 | 1 439 467 | -11.30 |
| dof | 1 557 317 | 1 514 450 | 1 445 615 | 1 299 840 | 1 147 469 | -11.72 |
| Attribution compensation (impôts) | 132 395 | 134 724 | 126 140 | 130 768 | 107 536 | -17.77 |
| autres dotations | 176 555 | 168 385 | 204 127 | 192 238 | 184 462 | -4.04 |
| AUTRES PRODUITS | 376 634 | 396 270 | 397 927 | 486 153 | 578 084 | 18.91 |
| TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT | 8 265 880 | 8 556 909 | 8 694 841 | 8 704 583 | 8 560 346 | -1.66 |
| VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT | | | | | | |
| Achat et charges externe (60/61/62) | 2 237 582 | 2 094 264 | 2 271 647 | 2 185 670 | 2 212 259 | 1.22 |
| frais de personnel | 4 538 441 | 4 457 469 | 4 713 007 | 4 640 720 | 4 733 481 | 2.00 |
| contingents-subventions | 793 918 | 783 626 | 834 628 | 756 694 | 989 499 | 30.77 |
| impôts et taxes | 11 240 | 12 216 | 11 357 | 12 545 | 11 362 | -9.43 |
| autres charges gestion courante | 129 208 | 139 619 | 144 271 | 141 900 | 137 880 | -2.83 |
| CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT | 7 710 390 | 7 487 194 | 7 974 910 | 7 737 528 | 8 084 481 | 4.48 |
| EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT | 555 490 | 1 069 715 | 719 931 | 967 054 | 475 865 | -50.79 |
| FRAIS FINANCIERS | 202 045 | 200 170 | 200 056 | 179 199 | 177 176 | -1.13 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 16 563 | 11 682 | 21 398 | 17 424 | 59 992 | 244.30 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 903 | 645 | 3 423 | 25 700 | 1 328 | -94.83 |
| CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT | 368 105 | 880 583 | 537 850 | 779 580 | 357 353 | -54.16 |
| REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE | 512 671 | 524 225 | 534 812 | 436 538 | 460 686 | 5.53 |
| CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE | -144 566 | 356 358 | 3 038 | 343 042 | -103 333 | -130.12 |
| TAUX EPARGNE BRUTE | 6.70 | 12.48 | 8.26 | 11.07 | 5.52 | -50.15 |

- Section d'investissement :

Le résultat se solde par un besoin de financement de près de 135 000 €. Ainsi que le résume le tableau ci-après, nos dépenses d'équipement, compte tenu des restes à réaliser, ont évolué de 25 % par rapport à 2015. Ces dépenses ont été financées par l'emprunt à hauteur de 33 %, par des subventions pour 24 %, le solde par nos ressources propres.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE : VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

| Compte d'exécution | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 provisoire | ECART 2016/2015 en % |
|--|------------------|------------------|--------------------|----------------------|
| 001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE | 188 079 | | | |
| 16 - REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS | 534 812 | 436 538 | 460 684 | 5.53 |
| TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT BRUT | 1 015 755 | 1 581 346 | 1 967 077 | 24.39 |
| 040- AMORTISSEMENT SUBVENTIONS | 6 600 | 4 465 | 4 465 | |
| 041 - OPERATION PATRIMONIALES | 25 435 | | 11 966 | |
| Autres (reversement ex TLE) RAR | | | 11 347 | |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 1 770 681 | 2 022 349 | 2 455 539 | 21.42 |

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

| Compte d'exécution | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 provisoire | ECART 2016/2015 en % |
|--------------------------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------------|
| 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES | 680 283 | 197 320 | 380 140 | 92.65 |
| 13 - SUBVENTION INVESTISSEMENT | 287 596 | 343 744 | 470 913 | 37.00 |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 290 000 | 600 000 | 650 000 | 8.33 |
| 040 - AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS | 489 867 | 465 457 | 448 276 | -3.69 |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 25 435 | 3 818 | 11 966 | 213.41 |
| TOTAL RECETTES | 1 773 180 | 1 610 339 | 1 961 295 | 21.79 |
| SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 0 | 270 920 | 359 662 | 32.76 |
| TOTAL RECETTES | 1 773 180 | 1 881 259 | 2 320 957 | 23.37 |
| besoin de financement | 2 499 | -141 090 | -134 582 | |

Les opérations d'équipement ont été réalisées notamment pour :

La réhabilitation du patrimoine scolaire et équipements : 187 000 €

La mise aux normes et réhabilitation patrimoine administratif et culturel : 246 000 €

Les équipements sportifs : 241 000 €

Les services techniques (travaux et équipements matériel, véhicule..) : 234 000 €

La voirie et les mobiliers urbains : 607 500 €

L'ADAP : 76 400 €

Les acquisitions foncières : 93 500 €

Les études du PLU et du schéma pluvial : 164 000 €

La prévention et sécurité : 50 000 €

3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 :

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT : les ressources

• Les dotations de fonctionnement :

Depuis 2014, la commune a perdu près de 400 000 € de dotations.

La Direction Générale des Collectivités Territoriales ne nous a toujours pas communiqué les montants attribués. Notre prévision, prudente, prévoit notre participation à l'effort de redressement des comptes de l'état (-81 797 €) pour la dotation forfaitaire.

Et nous percevrons au titre de la DSU, en cas d'inéligibilité, 90 % de la dotation 2016.

| I - DOTATIONS | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| dotations | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Ecart 2017/2016 (en €) | Ecart 2016/2015 (en €) | Ecart 2017/2014 (en €) |
| Dotation forfaitaire | 1 208 845 | 1 044 390 | 863 797 | 782 000 | -81 797 | -180 593 | -426 845 |
| Dotation solidarité rurale ou urbaine | 100 496 | 106 119 | 125 033 | 125 000 | -33 | 18 914 | 24 504 |
| Dotation nationale péréquation | 136 274 | 149 331 | 158 639 | 150 000 | -8 639 | 9 308 | 13 726 |
| TOTAL DOTATIONS | 1 445 615 | 1 299 840 | 1 147 469 | 1 057 000 | -90 469 | -152 371 | -388 615 |

Les autres dotations :

- Fonds de Compensation de la TVA sur le fonctionnement : 12 000 €
- Participation de la Caisse des Allocations Familiales aux actions enfance et jeunesse : 110 000 €
- Dotation aux rythmes scolaires de 50 € par élève : 40 000 €.

• **La fiscalité :**

Les bases fiscales ne sont pas communiquées.

Ainsi nous avons appliqué sur les bases fiscales 2016 réelles, le coefficient de réévaluation de 0.40 %.

Nous constatons une réduction de 539 968 € de la base Taxe Habitation et une perte de 60 000 €.

Etait prévue une compensation de l'Etat pour les exonérations accordées sur les taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties.

Cette mesure s'est traduite par une baisse des allocations compensatrices de 23 000 €.

Nous avons saisi la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour nous apporter des précisions et des réponses sur toutes les exonérations des taxes d'habitation, et des taxes foncières sur les propriétés bâties dont les bases fiscales régressent depuis 2015.

| TAXES | BASES NOTIFIEES 2016 (mars 2016) | BASES REELLES 2016 (décembre 2016) | ECART BASES 2016 | PRODUIT VOTE (BP. 2016) | PRODUIT PERCU 2016 | PERTE PRODUIT 2016 |
|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| TAXE HABITATION | 18 518 000 | 17 978 032 | -539 968 | 2 061 053 | 2 000 955 | -60 098 |
| TAXE FONCIER BATI | 11 597 000 | 11 721 061 | 124 061 | 2 755 447 | 2 784 924 | 29 477 |
| TAXE FONCIER NON BATI | 100 300 | 99 919 | -381 | 108 434 | 108 022 | -412 |
| TOTAL BASE | 30 215 300 | 29 799 012 | -416 288 | 4 924 935 | 4 893 901 | -31 034 |
| TAXE HABITATION RES.SECONDAIRE | 2 582 452 | 2 432 075,00 | -150 377 | 57 485 | 54 138 | -3 347 |
| TOTAL CONTRIBUTIONS | 32 797 752 | 32 231 087,00 | -566 665 | 4 982 420 | 4 948 039 | -34 381 |

PREVISIONS FISCALES 2017

| FISCALITE | | | | | | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| DESIGNATION | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 (estimation) | Ecart 2017/2016 (en €) | ECART 2016/2015 (en €) | ECART 2017/2014 |
| 73111- contributions directes | 4 485 435 | 4 954 732 | 4 960 936 | 4 970 000 | 9 064 | 6 204 | 484 565 |
| 7318- autre impots locaux | 0 | 0 | 6 163 | 0 | -6 163 | 6 163 | 0 |
| 7321- attribution compensation | 1 218 137 | 1 130 770 | 1 049 536 | 940 000 | -109 536 | -81 235 | -278 137 |
| SOUS TOTAL FISCALITE | 5 703 572 | 6 085 502 | 6 016 635 | 5 910 000 | -106 635 | -68 868 | 206 428 |
| 748314- compensation ex T.P. | 7 605 | 5 024 | 4 261 | 3 000 | -1 261 | -763 | -4 605 |
| 74834- comp exonération taxe fonc | 26 967 | 21 764 | 19 082 | 17 000 | -2 082 | -2 682 | -9 967 |
| 74835- comp exo taxe hab | 91 568 | 103 980 | 84 193 | 110 000 | 25 807 | -19 787 | 18 432 |
| SOUS TOTAL COMPENSATION | 126 140 | 130 768 | 107 536 | 130 000 | 22 464 | -23 232 | 3 860 |
| TOTAL FISCALITE | 5 829 712 | 6 216 270 | 6 124 171 | 6 040 000 | -84 171 | -92 100 | 210 288 |

Pour 2017 nous proposerons de maintenir les taux d'imposition sans aucune augmentation.

Suite au transfert à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume des compétences voirie, transports et tourisme au 1^{er} janvier 2017, l'attribution de compensation sera de 940 000 € (-109 000 €).

Pour le tourisme, la commune en assumera toutes les charges jusqu'au transfert officiel prévu au troisième trimestre 2017. La CASSB compensera la totalité des coûts de cette compétence.

Les autres recettes fiscales :

- Taxes sur la consommation d'énergie : 250 000 €
- Droits de mutation : 500 000 €
- Taxe de séjour, des droits de place, des pylônes électriques : 150 000 €

• Les produits des services et du domaine :

Ces produits enregistrent les ventes de prestations et services rendus aux administrés.

La principale ressource provient de la vente des repas de cantine. En 2016 ce sont près de 109 000 repas facturés pour une recette de 320 000 €.

Après l'agrandissement du réfectoire de la cantine Pagnol, plus de rationnaires pourront être accueillis. Le tarif du repas sera revu pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Nous percevons également les produits des :

- Activités des « Clubs découverte et Ados » et Ecole de Natation : 20 000 €.

Fréquentation en 2016 :

- ✓ au club découverte : 366 enfants
- ✓ Au club ados : 221 jeunes
- ✓ Natation : 141 enfants
- ✓ Mercredi animé : 51 enfants

Seront inscrites les recettes des transports scolaires : 110 000 €. (Reversée à la CASSB)

Nous avons inscrit en 2016, 890 élèves (établissements hors périmètre intercommunal) en 2016 et 99 élèves en intramuros.

La Commune contribue aux frais de transport scolaires intramuros à hauteur de 70 € par élève (classes élémentaires et collège), 1 000 € (enfants en maternelle).

Les familles versent 50 € par enfant et par année scolaire.

B – Les dépenses de fonctionnement :

Nous continuerons à assumer nos choix de gestion et nos priorités pour nos actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation, du social, des aînés, de la culture et des festivités, de l'environnement et ce, malgré les contraintes externes et la chute vertigineuse des recettes.

Nous continuerons à offrir à nos administrés des services rendus de qualité tout en poursuivant nos efforts pour la recherche d'économies de gestion sur différents postes.

• Les charges courantes :

Constituant 25 % des dépenses réelles, elles représentent par habitant au Beausset 235 €. Le ratio pour les communes de notre strate est de 251 €

Sont intégrées les nouvelles dépenses suivantes :

- location et installation des classes modulaires de Malraux : 90 000 €,
- mise à jour de diagnostics amiantes pour près de 20 000 €,
- Externalisation de la maintenance de l'éclairage public : 30 000 €

Toutes les actions de la commune (rythmes scolaires, club ados, club découverte, natation, centre aéré, les activités piscines pour les écoles,) seront reconduites.

Les économies porteront sur les frais d'électricité, combustible, carburant, assurances, téléphone, fournitures de bureau, les festivités... tout en maintenant la qualité des services.

Notre gestion rigoureuse permettra de réduire ces charges de 6 %.

• Les autres charges de gestion courante :

- Participation au S.D.I.S. (service incendie et secours) : 350 000 € (nouvelle hausse de 6 % - 2016 : 332 000 €)
- Contributions aux EPCI (syndicats intercommunaux et CASSB) : 223 500 € (285 000 € en 2016)
- Subventions aux associations : 136 000 € (146 000 € en 2016)
- Subvention à la Caisse des Ecoles : 97 000 € (103 000 € en 2016)
- Subvention au C.C.A.S. : 137 000 € (+15%)

- Dans ce cadre, le compte rendu des activités du CCAS pour 2016 est le suivant :

| | |
|---|---|
| Accueil physique et téléphonique | 5 549 personnes en accueil physique 2 916 appels téléphoniques |
| Inscriptions et renouvellements sur liste départementale des logements sociaux | 152 dossiers de renouvellement 73 nouvelles inscriptions |
| Instructions des dossiers d'Aides Sociales facultatives | Bons alimentaires : 130 bons distribués Demi-gratuité cantine : 4000 repas pris en charge (en moyenne 35 enfants) Aides aux loyers : 22 demandes dont 7 dossiers dépassant le plafond |
| Instructions des dossiers d'Aides Sociales Légales | Instruction des dossiers R.S.A : 38 Instruction des dossiers A.P.A : 84 Instruction des dossiers M.D.P.H : 91 Instruction des dossiers aide sociale (placement maison de retraite, obligation alimentaire) Instruction A.S.P.A (minimum vieillesse) : 1 |
| Plan canicule | 1600 courriers envoyés de prévention Plan-Canicule 50 packs d'eau ont été livrés aux personnes vulnérables 128 personnes inscrites liste Plan-Canicule dont 32 personnes régulièrement visitées |
| Repas des anciens | 752 invitations envoyées pour 206 personnes inscrites au repas environ 229 colis simples et 132 colis doubles offerts aux personnes de plus de 75 ans 60 chocolats Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge) |
| Hébergement d'urgence | 2 Placements (1 couple avec enfants et 1 personne seule) |
| Banque Alimentaire | 118 personnes, 6 bébés s'approvisionnent à la Banque Alimentaire du Beausset |

- **Les charges de personnel :**

Pour ne pas augmenter les impôts, et équilibrer le budget, nous proposerons de prendre des mesures pour réduire la masse salariale. Ce poste représente 53 % des charges de fonctionnement.

Ainsi au 1^{er} janvier 2017, l'effectif total est de 171 agents, correspondant à 164,14 ETP (équivalent temps plein), réparti comme suit :

- Fonctionnaires territoriaux : 133 agents - 130.3 ETP (135 en 2016)
- Contractuels (auxiliaires, saisonniers et occasionnels, contrats aidés) : 38 agents 33,84 ETP (45 en 2016).

Nous avons intégré les coûts des dispositions réglementaires (PPCR, point indiciaire, évolution des charges, avancement de grade....

Seuls seront reconduits les contrats aidés (unique d'insertion et avenir).

Nous ne prévoyons aucune nomination en qualité de fonctionnaire en 2017. Les départs en retraite ne seront pas remplacés.

L'impact de ces mesures : réduction de 60 000 € du chapitre 012.

- **Le reversement sur la fiscalité : FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et Pénalité SRU :**

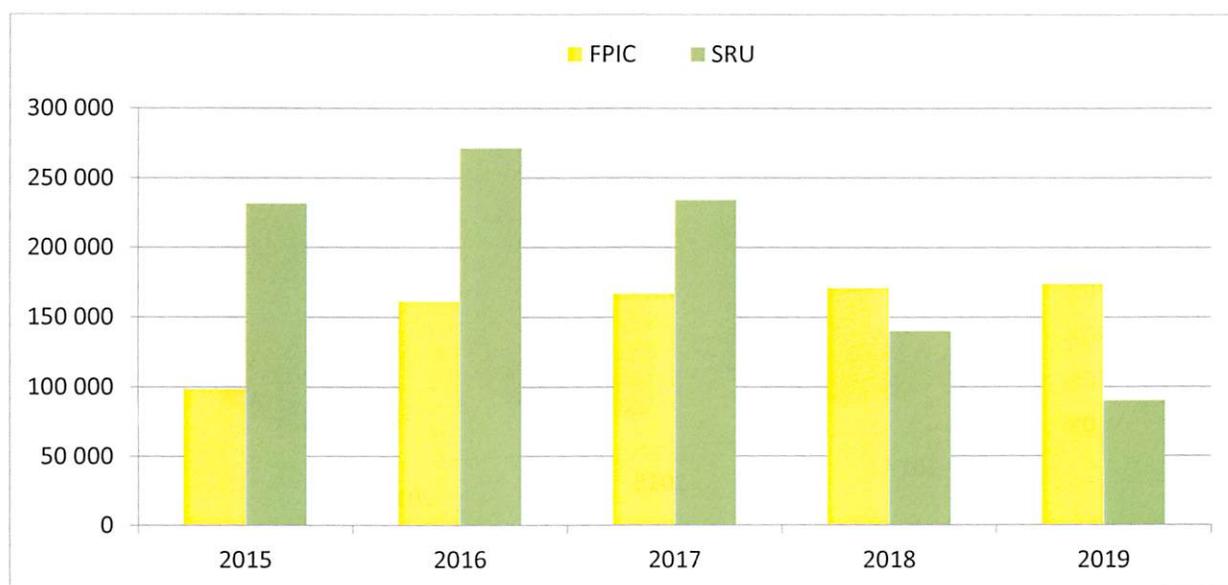
La CASSB étant contributrice (potentiel financier agrégé > potentiel financier agrégé moyen national), les communes membres le sont également quel que soit leur potentiel financier .

Cette contribution devait au 1^{er} janvier 2017 atteindre pour les contributeurs 2 % des recettes fiscales. Cette disposition est reportée en 2018.

Nous avons anticipé une hausse moins brutale de 3.80 %. Notre estimation est de 167 000 €.

La pénalité pour la non réalisation des logements sociaux devrait cette année atteindre 234 000 €. Nous attendons l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var qui au cours de la réunion d'information nous a annoncé un taux de majoration de 40 %. Cette majoration est étroitement liée à l'approbation de la convention de mixité sociale. Il nous appartient de rattraper le retard pris par nos prédécesseurs dans ce domaine.

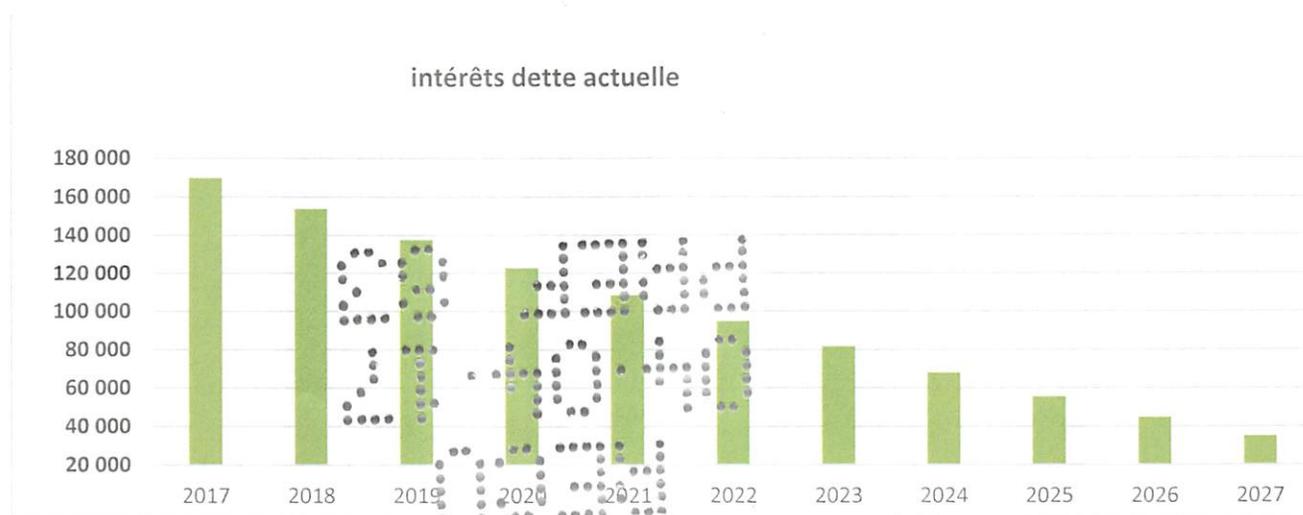
ESTIMATION DES PRELEVEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES



- Les frais financiers :

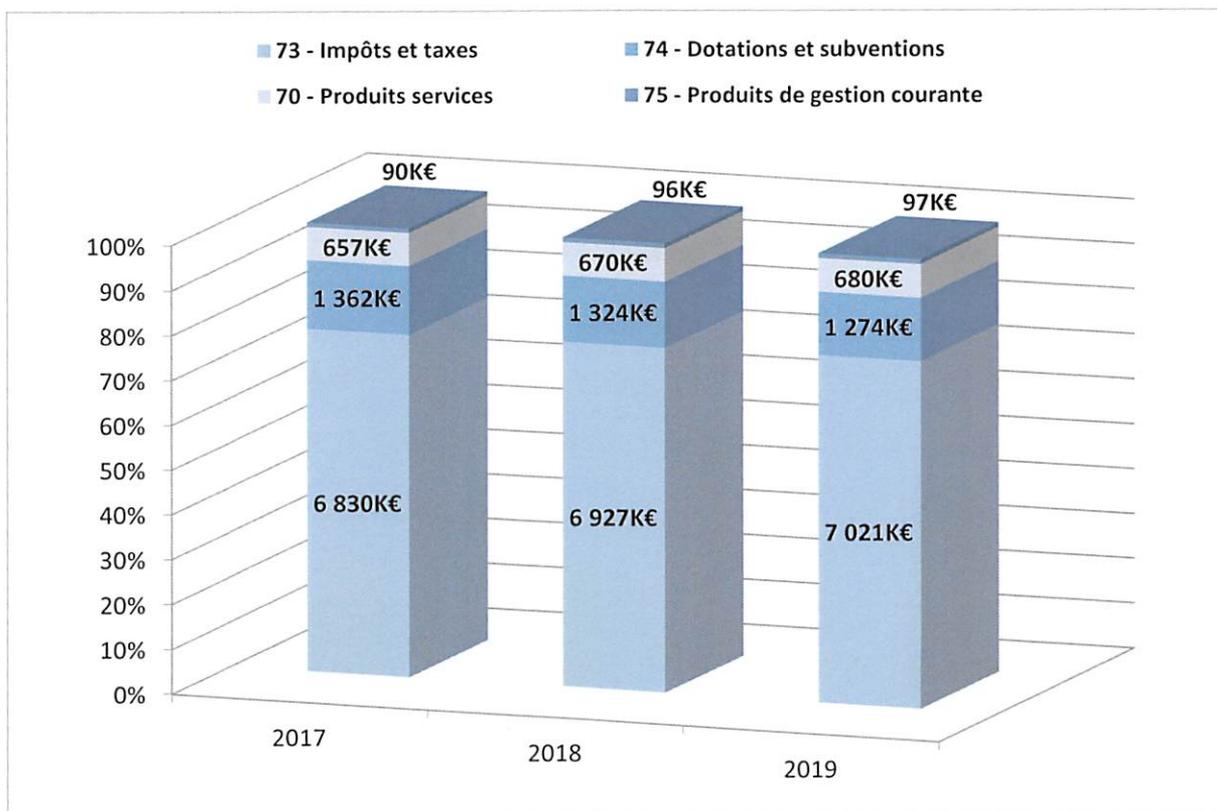
Ce sont les intérêts de la dette. L'inscription au budget sera de 170 000 € soit - 4.54 % et ce en intégrant l'emprunt 2016 de 650 000 €.

LE BEAUSSET : 17 € par habitant – DGFIP : 56 € par habitant.

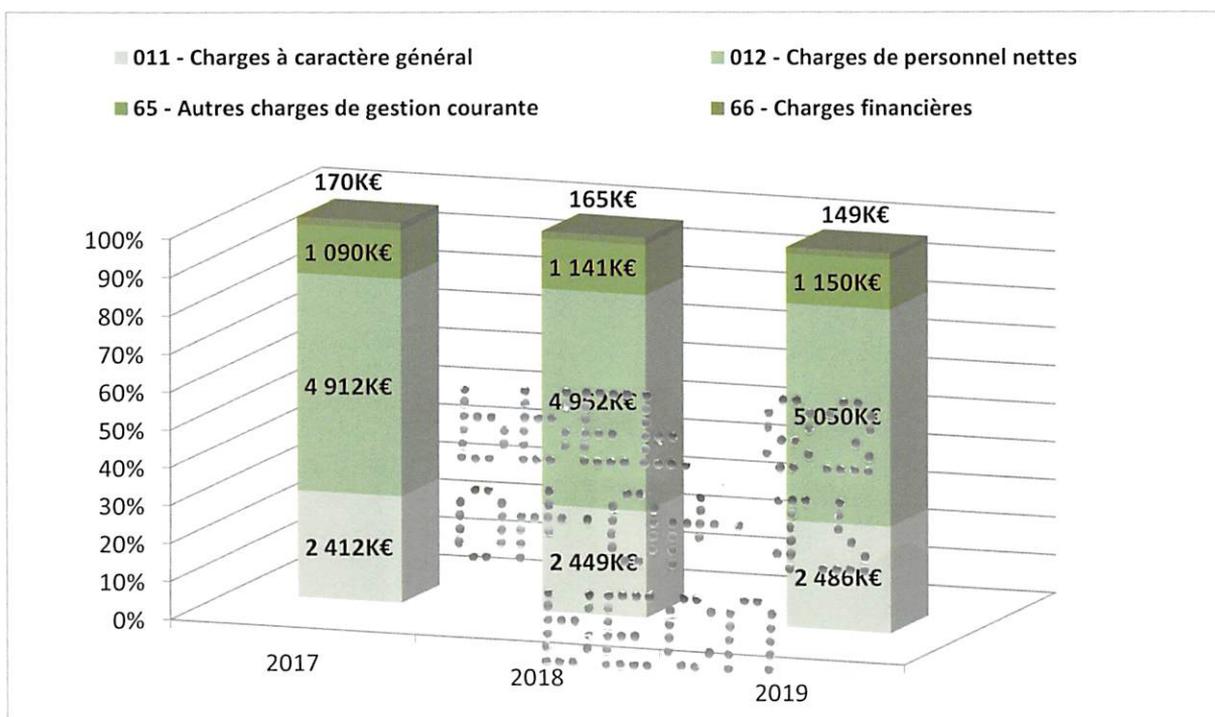


Pour conclure sur le fonctionnement, nous avons estimé dans notre prospective jusqu'en 2019, les produits et charges.

Prospective 2017 2019 des recettes de fonctionnement



Prospective 2017 2019 des charges de fonctionnement



B - SECTION D'INVESTISSEMENT

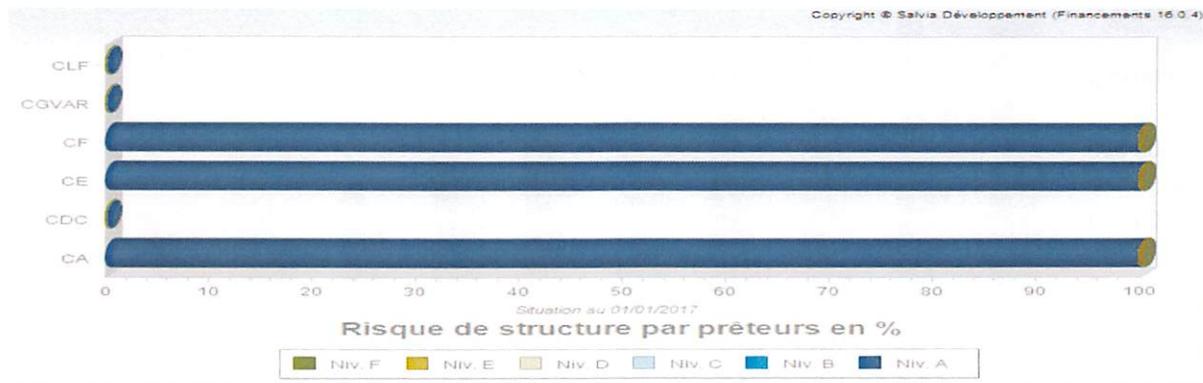
1 - LES DEPENSES :

1) Remboursement du capital de la dette : 479 000 € (461 000 € en 2016)

L'encours au 1^{er} janvier 2017 est de 4 984 000 €.

Le ratio d'endettement au Beausset : 520 € par habitant /Ratio DGFIP : 862 €

Selon la charte de GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque 100 % de la dette est classée niveau 1 et classe A.



2) les dépenses d'équipement brut :

En fonction des contraintes réglementaires, et du délabrement de notre patrimoine, nous prévoyons jusqu'à la fin du mandat la programmation des opérations suivantes (TTC) :

LOGEMENTS SOCIAUX : 200 000 € par an (subventions et contrat de mixité sociale)

ADAP : 830 000 €

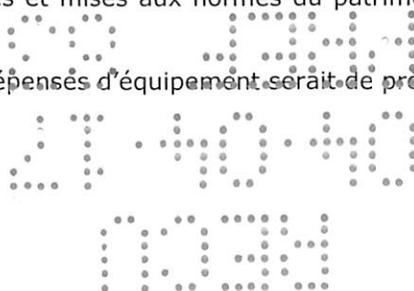
CREATION D'UN ESPACE CULTUREL : il s'agit de réhabiliter la Maison des Arts et de la Culture pour un montant total estimé à 1 500 000 €. Nous proposerons l'ouverture d'une autorisation de programme et voterons chaque année les crédits de paiement. Cette opération serait financée à hauteur de 35 % par la Région, 15 % par l'Etat, et environ 10 % le Département.

REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES : 400 000 € en 2017 pour la réfection des sols de l'école élémentaire Malraux et pour l'agrandissement du réfectoire Pagnol.

Nous devons également poursuivre et finaliser notre PLU notamment pour ouvrir à l'urbanisation les zones constructibles pour la construction de logements. Cette année un crédit de 50 000 € sera nécessaire.

Enfin, nous poursuivrons nos investissements récurrents (voirie et réseaux, équipement des services, acquisitions foncières et mises aux normes du patrimoine, ...) pour un montant estimé de 400 000 €.

Pour 2017, l'estimation des dépenses d'équipement serait de près de 1 500 000 €.



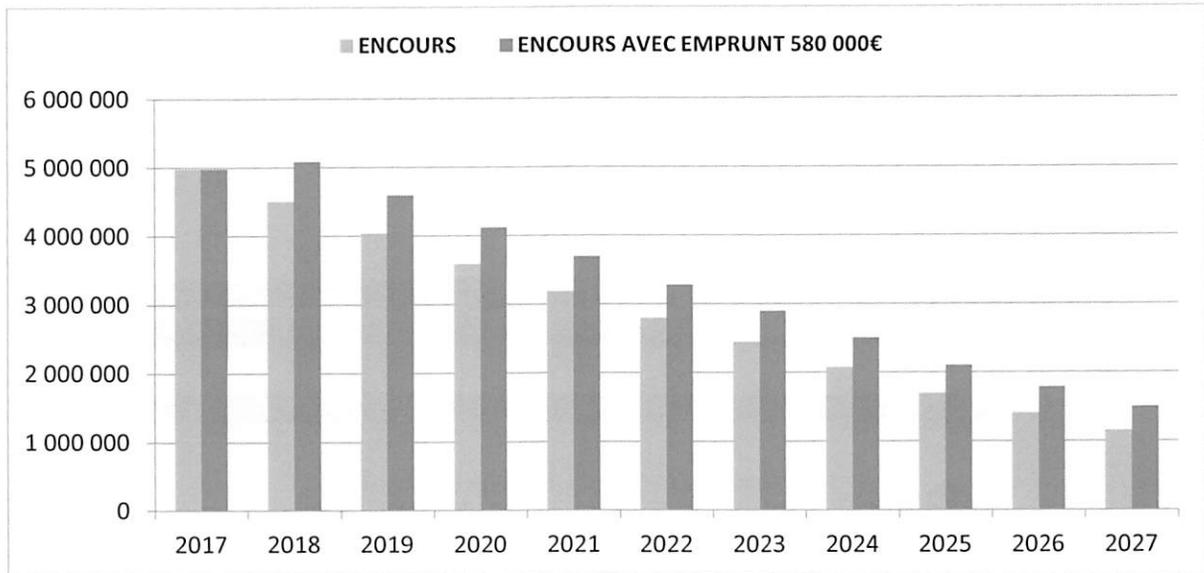
Le financement prévisionnel pour 2017 serait, hors autofinancement, de 1 190 000 € et réparti de la manière suivante :

Dotations (fctva, taxe aménagement.) : 320 000 €

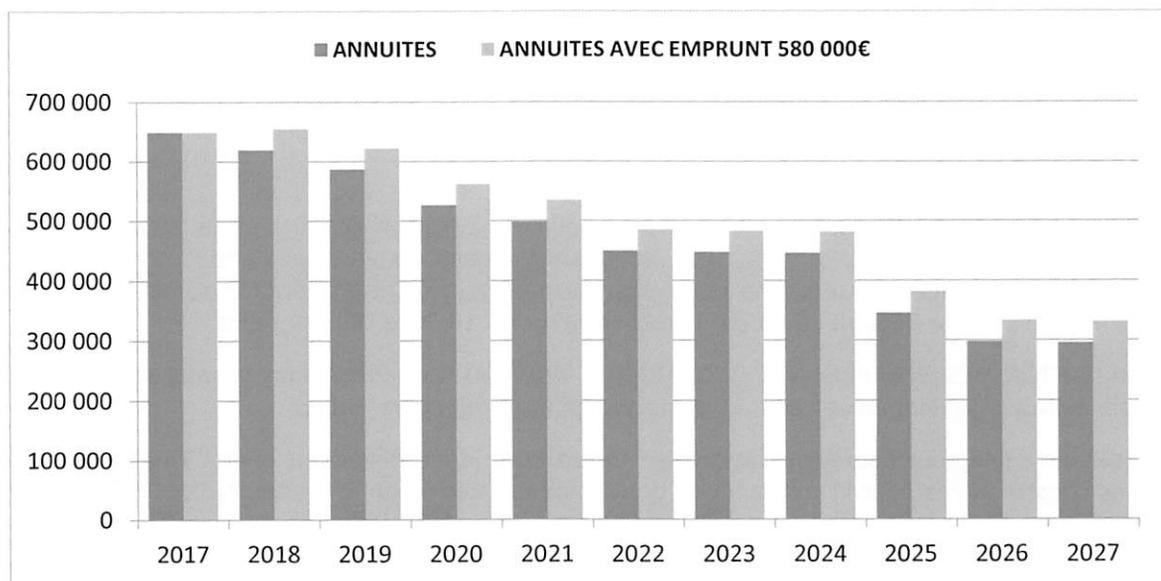
Subventions : 290 000 €

Emprunt : 580 000 €

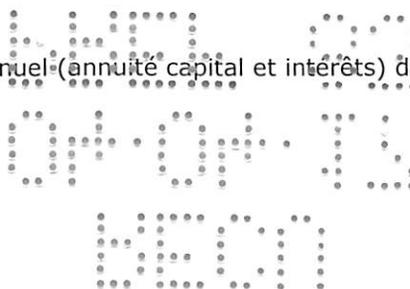
Simulation de notre dette avec emprunt de 580 000 €



L'impact sur notre annuité serait modéré tel que le démontre le graphique ci-dessous.



L'impact sur le remboursement annuel (annuité capital et intérêts) de la dette en 2018 est mineur. La différence sera de 5 500 €.



PROSPECTIVE

Nous avons simulé jusqu'à la fin du mandat ce que représenterait la réalisation d'opérations d'équipement pour un montant total cumulé de 5 000 000 € financé par l'emprunt à hauteur de 2 000 000 €.

SIMULATION ENCOURS DE LA DETTE 2017 - 2019



TABLEAU SIMULATION ENCOURS ET ANNUITES

| libelle | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Encours au 01/01 | 4 984 092 | 5 084 398 | 5 294 849 | 5 492 571 | 5 006 179 | 4 531 182 | 4 090 035 | 3 635 840 | 3 168 059 | 2 785 934 | 2 439 385 |
| 66111 (Intérêts) | 169 926 | 165 450 | 162 894 | 160 911 | 144 910 | 129 567 | 114 649 | 99 191 | 85 008 | 72 514 | 60 862 |
| 1641 (capital) | 479 693 | 489 716 | 502 340 | 486 392 | 474 997 | 441 147 | 454 195 | 467 781 | 382 125 | 346 549 | 356 330 |
| TOTAL annuité | 649 620 | 655 166 | 665 234 | 647 303 | 619 906 | 570 714 | 568 844 | 566 973 | 467 133 | 419 063 | 417 192 |
| capital au 31/12 | 4 504 398 | 4 594 682 | 4 792 510 | 5 006 179 | 4 531 182 | 4 090 035 | 3 635 840 | 3 168 059 | 2 785 934 | 2 439 385 | 2 083 055 |

Le remboursement de l'annuité simulée serait en conséquence impactée, mais de manière modérée.

